



**OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER**

Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess

	COMMUNE DE RECKANGE-SUR-MESS	y
	02 SEP. 2026	
	ENTRÉE	

Capellen, le 31 août 2026

**Aux membres du conseil d'administration
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne : Réunion 8/2026 du conseil d'administration de l'Office social commun
en date du 10 septembre 2026**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1^{er}, de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **8^e réunion** en 2026 du conseil d'administration de l'Office social commun, qui aura lieu

**le jeudi 10 septembre 2026 à 17 h 00
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,
2-4, Parc d'Activités Capellen, bâtiment B, L-8308 Capellen.**

Ordre du jour :

1. Approbation du registre aux délibérations du 15 juillet 2026
2. Gestion journalière
3. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratifs et sociaux inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'Office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration

Marcel SCHMITT, président

Copie de la présente est adressée aux collèges des bourgmestres et échevins des communes-membres